# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



according to WHMIS 2015 and ANSI Z400.1-2010

Stainless Steel Spray bright grade

### Section 1. Identification

Identificateur de produit : Stainless Steel Spray bright grade

Code du produit : 111040

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Produit en aérosol

Données relatives au

fournisseur

: WEICON GmbH & Co. KG Königsberger Str. 255

48157 Münster Germany

Phone: +49 251 93220 Fax: +49(0)251 / 9322 - 244 Internet: www.weicon.de

Adresse courriel de la personne responsable de

cette FDS

: msds@weicon.de

#### **Contact national**

WEICON Canada Inc. 20 Steckle Place, Unit 20 Kitchener, Ontario N2E 2C3, CA

www.weicon.ca

E-mail: info@weicon.ca Telephone: +1-519-896-5252 Telefax: +1-519-896-5254

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : +1 866 928 0789 (24h - Toll free)

TRANSPORT EMERGENCY CONTACT:+1 866 928 0789 ((24h - Toll free)

## Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

: AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1 GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets

narcotiques) - Catégorie 3

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES -

Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version: 1.02 1/19

## Section 2. Identification des dangers

#### Mentions de danger

: H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence

#### Prévention

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de

sécurité.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection

des yeux ou du visage.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P260 - Ne pas respirer les poussières ou brouillards. P264 - Se laver soigneusement après manipulation. P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

#### Intervention

: P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. P304 + P340, P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

#### Stockage

: P405 - Garder sous clef.

P410 + P403 - Protéger du rayonnement solaire.

P410 + P412 - Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de

manière étanche.

Élimination

: P501 - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
<b>z</b> cetone	≥5 - ≤10	67-64-1
ethyl acetate	≥5 - ≤10	141-78-6
xylène	≥5 - ≤10	1330-20-7
n-butyl acetate	≥5 - ≤10	123-86-4
butan-1-ol	≥1 - ≤5	71-36-3
nickel	≥0.1 - ≤1	7440-02-0

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Date d'édition/Date de révision: 10/19/2022Date de publication: 9/16/2021Version: 1.022/19précédente

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version: 1.02 3/19

### **Section 4. Premiers soins**

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

**Ingestion**: Aucune donnée spécifique.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers

: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Moyens d'extinction

Agents extincteurs

appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs

inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

: Aérosol extrêmement inflammable. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 4/19 précédente

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

# Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

# Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

# Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## Section 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

# Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 5/19 précédente

## Section 7. Manutention et stockage

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Protéger du rayonnement solaire. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
acetone	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).  8 hrs OEL: 1200 mg/m³ 8 heures. 15 min OEL: 1800 mg/m³ 15 minutes. 8 hrs OEL: 500 ppm 8 heures. 15 min OEL: 750 ppm 15 minutes.  CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2021).  TWA: 250 ppm 8 heures. STEL: 500 ppm 15 minutes.  CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).  TWA: 250 ppm 8 heures. STEL: 500 ppm 15 minutes.  CA Québec Provincial (Canada, 6/2021).  VEMP: 500 ppm 8 heures.  VEMP: 1190 mg/m³ 8 heures.  VECD: 1000 ppm 15 minutes.  VECD: 2380 mg/m³ 15 minutes.  CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).  STEL: 750 ppm 15 minutes.  TWA: 500 ppm 8 heures.
ethyl acetate	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 1440 mg/m³ 8 heures. 8 hrs OEL: 400 ppm 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2021). TWA: 150 ppm 8 heures. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). TWA: 400 ppm 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). VEMP: 400 ppm 8 heures. VEMP: 1440 mg/m³ 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 500 ppm 15 minutes. TWA: 400 ppm 8 heures.
xylène	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Dimethylbenzene]  8 hrs OEL: 100 ppm 8 heures.  15 min OEL: 651 mg/m³ 15 minutes.  15 min OEL: 150 ppm 15 minutes.  8 hrs OEL: 434 mg/m³ 8 heures.  CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2021). [Xylene (o, m & p isomers)]  TWA: 100 ppm 8 heures.

Date d'édition/Date de révision: 10/19/2022Date de publication précédente: 9/16/2021Version : 1.026/19

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

STEL: 150 ppm 15 minutes.

CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). [Xylène]

VEMP: 100 ppm 8 heures. VEMP: 434 mg/m³ 8 heures. VECD: 150 ppm 15 minutes. VECD: 651 mg/m³ 15 minutes.

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).

[Xylene (o-, m-, p-isomers)] STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Xylene]

STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

15 min OEL: 200 ppm 15 minutes. 15 min OEL: 950 mg/m³ 15 minutes. 8 hrs OEL: 150 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 713 mg/m³ 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 200 ppm 15 minutes. TWA: 150 ppm 8 heures.

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [butyl acetates, all isomers]

STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 50 ppm 8 heures.

CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2021). [butyl acetate, all isomers]

STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 50 ppm 8 heures.

CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). [Acétates de butyle]

VECD: 150 ppm 15 minutes. VEMP: 50 ppm 8 heures.

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

8 hrs OEL: 60 mg/m³ 8 heures. 8 hrs OEL: 20 ppm 8 heures.

CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2021).

TWA: 15 ppm 8 heures.

C: 30 ppm

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).

TWA: 20 ppm 8 heures.

CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). Absorbé par la peau.

VECD: 50 ppm 15 minutes. VECD: 152 mg/m³ 15 minutes.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 30 ppm 15 minutes. TWA: 20 ppm 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 3 mg/m³ 15 minutes. Forme: Inhalable fraction

TWA: 1.5 mg/m³ 8 heures. Forme:

n-butyl acetate

butan-1-ol

nickel

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 7/19
précédente

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Inhalable fraction
CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).
TWA: 1 mg/m³ 8 heures. Forme: Inhalable particulate matter.
CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).
8 hrs OEL: 1.5 mg/m³ 8 heures.
CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2021). [Nickel - Elemental, Soluble inorganic compounds]
TWA: 0.05 mg/m³, (as Ni) 8 heures.

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

# Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

#### Protection de la peau

#### Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Recommandé : 1 à 4 heures (temps de protection): caoutchouc nitrile 4 à 8 heures (temps de protection): Viton®/caoutchouc butyle

#### Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

# Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 8/19 précédente

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Protection respiratoire** 

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Recommandé : filtre contre les vapeurs organiques (type AX) et les particules

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

État physique : Aérosol. Couleur : Argent.

Odeur : Caractéristique. Seuil olfactif : Non disponible.

pН : Aucun résultat disponible.

Point de fusion et point de

congélation

: Non disponible.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage

: Non disponible.

d'ébullition

Point d'éclair : Vase clos: Non applicable.

:

Point d'inflammation : >200°C (>392°F) Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité : Non disponible. Limite supérieure/inférieure : Seuil minimal: 1.5%

d'inflammabilité ou d'explosivité

Seuil maximal: 10.9%

Tension de vapeur

	Pre	Pression de vapeur à 20 °C		Pression de vapeur à 50 °C		
Nom des ingrédients	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
dimethyl ether	3850	513.3				
acetone	180.01	24				
ethyl acetate	81.59	10.9				
n-butyl acetate	11.25	1.5	DIN EN 13016-2			
butan-1-ol	<7.5	<1	DIN EN 13016-2			
xylène	6.7	0.89				

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Solubilité

Non disponible.

Densité relative

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Miscible avec l'eau : Non.

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non applicable.

: Non disponible.

Température d'auto-

inflammation

Viscosité

: Non applicable.

Température de

: Non disponible.

décomposition Chaleur de combustion

: 33.08 kJ/g : Non disponible. : Non disponible.

Temps d'écoulement (ISO 2431)

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version: 1.02 9/19 précédente

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

#### Caractéristiques des particules

Taille médiane des

particules

: Non applicable.

Produit en aérosol

Type d'aérosol : Pulvérisation

### Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

Risque de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### Section 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acetone	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
ethyl acetate	DL50 Orale	Rat	5620 mg/kg	-
xylène	DL50 Orale	Souris	2119 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
	Dlmin Orale	Humain	50 mg/kg	-
	Dlmin Orale	Humain	50 mg/kg	-
	TDLo Cutané	Souris	727.3 uL/kg	-
	TDLo Cutané	Lapin	4300 mg/kg	-
n-butyl acetate	DL50 Cutané	Lapin	>17600 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	10768 mg/kg	-
butan-1-ol	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	24000 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	3400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	790 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Date d'édition/Date de révision: 10/19/2022Date de publication précédente: 9/16/2021Version précédente: 1.0210/19

# Section 11. Données toxicologiques

Voie	Valeur ETA
<b>Ø</b> rale	42069.48 mg/kg
Cutané	14644.44 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	146.44 mg/l

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
acetone	Yeux - Léger irritant	Humain	-	186300 ppm	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	10 uL	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	20 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	395 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
xylène	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	87 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 mg	-
	Peau - Léger irritant	Rat	-	8 heures 60 uL	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	100 %	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
butan-1-ol	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	0.005 MI	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 2 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 mg	-

### **Sensibilisation**

Non disponible.

### <u>Mutagénicité</u>

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
<b>z</b> cetone	-	-	A4
xylène	3	-	A4
nickel	2B	Raisonnablement prévu	A5
		comme un cancérogène pour les humains.	

### Toxicité pour la reproduction

Date d'édition/Date de révision	: 10/19/2022	Date de publication	: 9/16/2021	Version	:1.02	11/19
		précédente				

## Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

#### <u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acetone	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
ethyl acetate	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
xylène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
n-butyl acetate	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
butan-1-ol	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
	Catégorie 3		Effets narcotiques

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom		Voie d'exposition	Organes cibles
<b>x</b> ylène	Catégorie 2	-	-
nickel	Catégorie 1	-	-

#### Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
<b>x</b> ylène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les

voies d'exposition

probables

: Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou des vertiges.

Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement

rougeur

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 12/19 précédente

## Section 11. Données toxicologiques

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

#### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

### Exposition de courte durée

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles

niveaux.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du

niveau d'exposition.

Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiquë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/ kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Stainless Steel Spray bright grade	42069.5	14644.4	N/A	146.4	N/A
acetone	5800	N/A	N/A	N/A	N/A
ethyl acetate	5620	N/A	N/A	N/A	N/A
xylène	N/A	1100	N/A	11	N/A
n-butyl acetate	10768	N/A	N/A	N/A	N/A
butan-1-ol	790	3400	N/A	24	N/A

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 13/19

# Section 12. Données écologiques

### <u>Toxicité</u>

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
acetone	Aiguë CE50 11493300 μg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum	96 heures
	Aiguë CE50 11727900 μg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum	96 heures
	Aiguë CE50 7200000 μg/l Eau douce	Algues - Selenastrum sp.	96 heures
	Aiguë CE50 20.565 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CL50 4.42589 ml/L Eau de mer	Crustacés - Acartia tonsa - Copépodite	48 heures
	Aiguë CL50 7550000 μg/l Eau douce	Crustacés - Asellus aquaticus	48 heures
	Aiguë CL50 8098000 μg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 11.26487 ml/L Eau douce	Crustacés - Gammarus pulex - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CL50 6000000 μg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pulex	48 heures
	Aiguë CL50 7460000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures
	Aiguë CL50 7810000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures
	Aiguë CL50 10000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 9218000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 8800000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	48 heures
	Aiguë CL50 8000 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CL50 7280000 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 8120000 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 6210000 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 5600 ppm Eau douce	Poisson - Poecilia reticulata	96 heures
	Chronique NOEC 0.5 ml/L Eau de mer	Algues - Karenia brevis	96 heures
	Chronique NOEC 100 ul/L Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	72 heures
	Chronique NOEC 100 ul/L Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures
	Chronique NOEC 4.95 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce	Crustacés - Daphniidae	21 jours
	Chronique NOEC 0.1 ml/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 5 µg/l Eau de mer	Poisson - Gasterosteus aculeatus - Larve	42 jours
ethyl acetate	Aiguë CE50 2500000 μg/l Eau douce	Algues - Selenastrum sp.	96 heures
	Aiguë CL50 750000 μg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pulex	48 heures
Data d'ádition/Data da rávision	: 10/10/2022 Pate do publication	: 0/16/2021 Vorsion	.1 02 14/10

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 14/19 précédente

# Section 12. Données écologiques

	<u> </u>		
	Aiguë CL50 154000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures
	Aiguë CL50 212500 μg/l Eau douce	Poisson - Heteropneustes fossilis	96 heures
	Chronique NOEC 2400 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 75.6 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Embryon	32 jours
xylène	Aiguë CE50 90 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures
	Aiguë CL50 8.5 ppm Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 8500 μg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures
	Aiguë CL50 16940 μg/l Eau douce	Poisson - Carassius auratus	96 heures
	Aiguë CL50 15700 μg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
	Aiguë CL50 20870 μg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 19000 μg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 13400 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
n-butyl acetate	Aiguë CL50 32 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia salina	48 heures
	Aiguë CL50 62000 μg/l Eau douce	Poisson - Danio rerio	96 heures
	Aiguë CL50 100000 μg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 185000 μg/l Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina	96 heures
	Aiguë CL50 18000 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
butan-1-ol	Aiguë CE50 1983 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1730000 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
nickel	Aiguë CE50 2 ppm Eau de mer	Algues - Macrocystis pyrifera - Jeune	4 jours
	Aiguë CE50 450 μg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
	Aiguë CE50 1000 μg/l Eau de mer	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë Cl50 0.31 mg/l Eau de mer	Crustacés - Americamysis bahia - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CL50 47.5 ng/L Eau douce	Poisson - Heteropneustes fossilis	96 heures
	Chronique NOEC 100 mg/l Eau de mer	Algues - Glenodinium halli	72 heures
	Chronique NOEC 3.5 µg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	4 semaines

### Persistance et dégradation

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 15/19 précédente

## Section 12. Données écologiques

#### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
acetone	-0.23	-	faible
ethyl acetate	0.68	30	faible
xylène	3.12	8.1 à 25.9	faible
n-butyl acetate	2.3	-	faible
butan-1-ol	1	-	faible

#### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

**Autres effets nocifs** 

: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Section 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS	Aerosols	AEROSOLS	Aérosols, inflammables
Classe de danger relative au transport	2.1	2.1	2.1	2.1
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	<b>M</b> on.	Non.

#### **Autres informations**

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 16/19 précédente

## Section 14. Informations relatives au transport

Classification pour le TMD : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des

marchandises dangereuses Règlements. 2.13-2.17 (Classe 2). Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 1 Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers 75

Dispositions particulières 80, 107

Classification pour le DOT : Quantité à déclarer 1250 lb / 567.5 kg. Les dimensions relatives à des emballages

expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas

soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.

Quantité limitée Oui.

Instructions de conditionnement Exceptions: 306. Non vrac: Aucune. Vrac:

Aucune.

Limitation de quantité Voie aérienne [aéronef de passagers]/ferroviaire: 75 kg.

Avion cargo: 150 kg.

**Dispositions particulières** N82

**IMDG** : Urgences F-D, S-U

**Dispositions particulières** 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

**IATA** : Limitation de quantité Avion-passagers et avion-cargo: 75 kg. Directives du

conditionnement 203. Avion-cargo uniquement: 150 kg. Directives du

conditionnement 203. Quantités limitées - Avion-passagers: 30 kg. Directives du

conditionnement Y203.

Dispositions particulières A145, A167, A802

Protections spéciales pour

l'utilisateur

: Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

#### Listes canadiennes

**INRP** canadien : Les composants suivants sont répertoriés: diméthyléther; acétate d'éthyle; xylène

(tous les isomères); acétate de butyle (tous les isomères); butan-1-ol

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

#### Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

#### Liste d'inventaire

Australie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version: 1.02 17/19

## Section 15. Informations sur la réglementation

Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Union économique : Inventaire de la Fédération russe: Tous les composants sont répertoriés ou

eurasiatique exclu

Japon : Inventaire du Japon (CSCL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

: Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Philippines : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

République de Corée : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Taïwan : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Thaïlande : rous les composants sont répertoriés ou exclus.

Turquie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Viêt-Nam : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### Section 16. Autres informations

**Historique** 

États-Unis

Date d'impression : 12/23/2022 Date d'édition/Date de : 10/19/2022

révision

Date de publication

précédente

: 9/16/2021

Version : 1.02

**Légende des abréviations** : ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

RPD = Règlement sur les produits dangereux IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1	Sur la base de données
	d'essais
GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé	Sur la base de données
	d'essais
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets	Méthode de calcul
narcotiques) - Catégorie 3	
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES -	Méthode de calcul
Catégorie 2	

**Références** : Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 18/19 précédente

### **Section 16. Autres informations**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 19/19 précédente